



PAYSANS DES SAVOIE

Journal des Confédérations paysannes de Savoie et Haute-Savoie

N° 39 JANVIER / FEVRIER 2015

Confédération Paysanne de Savoie
40 rue du Terraillet 73190 St Baldoph

Confédération Paysanne de Haute-Savoie
52 avenue des Iles 74994 Annecy cedex 09



PHILIPPE OMNÈS

PAYSAN À SAINT-PAUL EN
CHABLAIS (74)

Des idées Paysannes et différentes

L'actualité a ouvert cette année d'une façon fracassante. Après cette vive émotion, la question de liberté d'expression s'est imposée à tous et partout. Partout, sauf à la Chambre d'Agriculture des Savoie ! Nous avons été très surpris du refus d'insérer l'annonce d'une formation validée par la CDOA et la DRAAF dans « Terre des Savoie », journal en partie financé par des fonds consulaires. Les lecteurs de ce journal ne sauront donc pas que la DDT, la SAFER, la Chambre d'agriculture interviendront le 27 février au cours d'une journée destinée aux porteurs de projets dans le cadre de l'installation et de la transmission. C'est avec de telles pratiques que les intégristes que nous combattons en France interdisent l'accès au savoir pour conserver leurs troupes sous contrôle.

Notre journal veut contribuer à la pluralité des idées. Une agriculture différente du modèle productiviste est possible, une agriculture à taille humaine et respectueuse de l'environnement. Chaque exemplaire de Paysan des Savoie vous montre que l'Agriculture Paysanne fait vivre des paysans nombreux et fiers de leur métier.

Le comité de rédaction, en vous adressant ce nouveau numéro revisité pour une lecture plus facile, vous souhaite une très bonne année 2015. Avoir un journal régulier est essentiel pour les adhérents de la Conf pour développer nos idées et exposer les actions engagées par notre syndicat. Soutenez notre journal, vous qui l'avez entre les mains, il est engagé et indépendant. C'est vous qui le faites vivre en le commentant ou en le prêtant à votre voisin, mais nous avons surtout besoin du soutien de nos lecteurs, alors n'hésitez pas à susciter de nouveaux abonnements.

AU SOMMAIRE

VIE SYNDICALE

Installation : faire avec tous, plutôt qu'au détriment de certains.
En page 2

Loup : la Conf' en action !
En page 3

ACTUALITÉ AGRICOLE

Lait : la hausse des prix négociée, les fromagers ne suivent pas
En page 4

DOSSIER

La nouvelle gouvernance sanitaire, pour qui, pour quoi ?
En page 6 et 7

AGRICULTURE PAYSANNE

Yves Lachenal : pour la sauvegarde de la chèvre des Savoie



PLURALITÉ SYNDICALE / INTÉRÊT COMMUN

Interprofession laitière savoyarde : pas d'affichage syndical !

Nous travaillons au sein des différentes commissions de l'ILS pour l'intérêt commun des producteurs savoyards : faire progresser les filières fromagères de qualité face à l'évolution anarchique de la production laitière en France et en Europe. Pour nous, il est intolérable que la FDSEA fasse sa publicité à la tribune de l'ILS. Voici le courrier que nous avons adressé aux membres du bureau de l'ILS :

Messieurs,

Nous avons constaté un affichage de la FDSEA à la tribune des réunions d'information de l'ILS ; cela n'est pas acceptable pour au moins deux raisons :

- Les financements de l'ILS viennent de cotisations prélevées auprès de tous les producteurs et coopératives laitières des Savoie.
- Les travaux de l'ILS et de la FDCL auxquels nous participons se déroulent sans aucun affichage syndical : nous travaillons au sein des commissions pour notre intérêt commun : faire progresser les filières fromagères de qualité face à l'évolution anarchique de la production laitière en France et en Europe.

Nous vous saurions gré de bien vouloir faire cesser cet affichage déplacé.

Les Confédérations Paysannes de Haute-Savoie et de Savoie

Le 26/01/15, par mail, un des membres de l'ILS nous répond : il n'avait pas remarqué cet affichage ; l'erreur sera désormais corrigée.

Mais, l'objectif de la manœuvre est évident : faire paraître dans le journal Terre des Savoie une belle photo, sous-entendu « la FDSEA est la mieux placée pour s'occuper du lait! »

VIE SYNDICALE NATIONALE

INSTALLATION / PAC

Faire avec tous plutôt que faire au détriment de certains

A l'heure où un Français sur deux ne travaille pas dans le domaine de ses études initiales, où la formation continue des travailleurs est mise en avant, où les textes européens et les discussions nationales prévoient une ouverture large des dispositifs de la nouvelle PAC, voici que le syndicat JA met la pression au Ministère pour restreindre le nombre de bénéficiaires de la PAC.

A l'occasion de l'application française de la PAC, les JA ont illustré parfaitement notre édito du n°37 de Paysans des Savoie, où il était écrit : « *le gâteau des aides PAC variant peu, moins il y a de paysans, plus les parts sont grosses* ». Pour eux, il fallait restreindre le nombre de bénéficiaires : seuls ceux qui attestent d'une capacité professionnelle auraient droit à :

1. la revalorisation à la moyenne des DPB pour tous les nouveaux installés,
2. retourner les prairies,
3. la revalorisation à la moyenne des DPB pour l'ensemble d'une société qui accueillerait un nouvel installé de moins de 40 ans,
4. la majoration spécifique des 34 premiers ha.

Notons que ces discriminations allaient atteindre 20% des jeunes installés et que la non-revalorisation à la moyenne des DPB étaient très défavorables aux Savoie car nous avons des valeurs de DPB bien en dessous de la moyenne nationale.

Dans toute la France, la Conf' s'est mobilisée...

Rapidement la Confédération Paysanne s'est mobilisée pour faire supprimer ces condition-

nalités. En Savoie, nous avons rencontré le Préfet et la responsable du pôle agricole à la DDT. 23 autres Conf' départementales et 2 Conf' régionales ont fait savoir qu'ils ont agi auprès de l'administration pour rétablir l'égalité de traitement entre tous les nouveaux installés. Cette mobilisation a "payé" puisque, le 31 janvier, le Ministère est revenu sur les 3 premiers points qui étaient les plus pénalisants pour l'installation.

Pour tous les paysans, sans distinctions !

A travers la défense des mêmes droits pour tous, nous œuvrons aussi à la simplification du système PAC et nous évitons de diviser la profession en une catégorie supplémentaire. La Confédération Paysanne est là pour tous les paysans sans distinctions!

Thierry Bonnamour

« 13 000 installations par an dont 2/3 à moins de 40 ans. Sur les 13 000, 8 000 installations se font sans DJA. Parmi ceux qui s'installent à moins de 40 ans, 5 000 le font avec DJA, 3 500 sans »

FONCIER

Le contrôle des structures sert à installer des paysans, utilisons-le efficacement !



Depuis 2004, une trentaine de paysan-nes réparti-es sur le département veille à ce que la transparence soit assurée quant aux demandes d'autorisations d'exploiter (les terres en locations). Force est de constater, que, malgré ce travail assidu, trop peu de cas de concurrence ont eu lieu dans notre département grâce à cette information.

Autocritique constructive

Puisque l'autocritique est constructive, le réseau de référents foncier de la Conf' s'est réuni le 10 février 2015 à Annecy pour faire

le point sur son fonctionnement, gagner en efficacité, et surtout, permettre des installations nombreuses sur notre territoire !

Nous rencontrer pour nous structurer

Durant cette journée, nous avons redéfini le rôle du référent foncier, et il ne s'arrête pas à la lecture et à la diffusion des informations foncières ! Pour en parler, nous vous proposerons tout au long de l'année des rencontres locales entre référents foncier.

Tenez-vous prêts et soyons acteurs de l'installation en Haute-Savoie !

Noémie Lachenal

La Conf' a participé à...

- Comité régional de la Confédération paysanne, le 14 janvier à Lyon
- Comité national de la Confédération paysanne, les 20 et 21 janvier à Bagnole
- Groupe de travail CDOA sur l'élaboration de la nouvelle grille DJA, le 23 janvier à Saint-Baldoph
- World café pour la préparation du groupe « agriculture » d'alternatiba Léman, le 24 janvier à Genève
- Comité technique installation, le 26 janvier à Annecy
- Occupation des locaux de la DREAL (dossier Loup) le 29 janvier à Lyon
- Commission d'agrément des GAEC, le 30 janvier à Annecy
- Commission départementale de consommation des espaces agricoles (CDCEA), le 3 février à Annecy
- Commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) structures, le 5 février à Annecy
- CDOA plénière et section spécifique GAEC, le 6 février à Annecy
- Comité technique Safer, le vendredi 6 février à Annecy
- Assemblée général de la FDGAEC le 11 février à Annecy

VIE SYNDICALE EN RÉGION

LOUPS

La Conf' en action

Le 29 Janvier, une trentaine de paysan(ne)s accompagnés d'une dizaine de brebis ont investi la DREAL* à Lyon pour que les pouvoirs publics prennent enfin en compte leurs attentes sur le dossier loup.

Le but était de mettre les animaux "en sécurité", une manière de dénoncer les attaques de loups dans la région. Les occupants réclamaient une étude conjointe des ministères de l'Agriculture et de l'Ecologie sur la possibilité et l'impact d'un changement de statut, un rendez-vous en urgence avec Ségolène Royal et une transparence totale de la situation (chiffage des populations, zones de présence, études prospectives, ...).

Et même si les forces de l'ordre ont évacué les militants, un rendez-vous avec le conseiller du ministre de l'Ecologie a été obtenu pour que des mesures concrètes soient mises en place avant la nouvelle saison de pâturage.

* DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, qui gère le dossier loup national.

Plus de 9000 brebis prédatées en 2014

Pendant ce temps-là en 2014, les éleveurs et bergers ont subi plus de 2000 attaques de loups (300 de plus qu'en 2013) qui mettent en danger l'existence même de leur métier basé sur le pâturage, au profit de systèmes agro-industriels intensifs.

Et ce n'est pas avec encore plus d'argent pour la protection/indemnisation que le problème sera réglé - comme le propose le comité technique national avec le soutien de FNO/FNSEA. Devant l'inefficacité des mesures de protection, une politique de régulation du loup est indispensable. L'Etat doit prendre ses responsabilités et ne pas se contenter de déléguer le travail aux éleveurs.

Jean Vulliet



Une heure et demi... C'est le temps qu'il a fallu à la Préfecture du Rhône pour ordonner l'expulsion d'une trentaine de paysans et de dix brebis de la DREAL* à Lyon. Une occupation tout à fait pacifique, interrompue par plus d'une soixantaine de membres de la BAC et de CRS.

La hausse des prix négociée : les fromagers ne suivent pas

Il n'y aura pas de hausse du prix du lait dans la majorité des coopératives, sauf pour les "Fermiers Savoyards" – ils avaient négociés avec Lactalis en 2014, une hausse de 2.5 % pendant 3 ans, soit environ +10 euros les 1000 litres en 2015. Les autres fromagers proposaient aussi une hausse planifiée sur plusieurs années. L'ont-ils déjà oubliée ?

Un petit rappel des événements récents dans la filière laitière est d'abord nécessaire. L'année 2013 est marquée par un déficit de lait sur le marché mondial et une flambée des cours, qui atteint 400 euros la tonne. Le marché français suit le mouvement avec un temps de retard. Début 2014, le prix du lait standard atteint, dans certaines laiteries, un niveau proche du nôtre en zone IGP Tomme/Emmental. Dans les Savoie, le prix du lait AOC/IGP n'a pas suivi la hausse du lait standard.

L'effet ciseau : le prix du lait n'a pas suivi la hausse des charges

Cela entraîne l'impatience, voire la colère parmi les producteurs des Savoie confrontés à une hausse sans précédent de leurs charges, notamment pour l'alimentation des vaches laitières. La FDCL et les syndicats agricoles, en accord avec les fromagers,

décident alors de faire pression sur la grande distribution qui refuse des hausses sur le prix des fromages.

Nous obtenons donc des rencontres avec les principales centrales d'achat après trois manifestations, dont une organisée par les Confédérations paysannes de Savoie et Haute-Savoie, le 13 décembre 2013 dans le Géant-Casino de Seynod.

La négociation est rude avec les centrales d'achat et les accords pas toujours respectés

Cet important travail des syndicats agricoles et de la FDCL a permis un déblocage des négociations. Cependant, la grande distribution craignant une baisse de consommation de nos fromages, imposait des hausses de prix échelonnées sur l'année 2014.

Finalement, la hausse décevante de 20 euros les 1000 litres en zone IGP, a été accep-

« Nous exigeons une augmentation de 50 € les 1000 L en 2014 pour maintenir notre revenu »

tée par les producteurs à condition que le prix du lait progresse sur plusieurs années.

Cela est évoqué par les fromagers eux-mêmes en 2014, considérant que la hausse minimum réclamée alors par les producteurs, pour simplement maintenir leur revenu, était de 50 euros les 1000 litres !

L'écart avec leur proposition est donc de 30 euros qui devront être répartis sur les 3 années suivantes.

Philippe Calloud

ECOPHYTO, ECO-PIPEAU ?

Témoignage paysan: la déception Ecophyto

Suite à la publication d'un premier bilan du plan Ecophyto le 22 décembre 2014, faisant état d'une augmentation de la consommation de produits phytosanitaires en France (+5% entre 2011 et 2013 par rapport à 2009-2011), Philippe nous donne son point de vue sur les formations Ecophyto proposées aux agriculteurs.

N'ayant jamais utilisé d'insecticides et fongicides sur mes cultures (ma conscience me l'interdit), mais toujours "accro" aux herbicides, j'attendais beaucoup de la formation Certiphyto. J'espérais notamment avoir des informations sur les techniques alternatives pour réduire le désherbage grâce aux semis sous couvert ou pour renforcer la résistance aux maladies grâce aux mélanges de variétés ...

Quelle ne fut pas ma déception !

Pas un mot, en 2 jours de formation, sur toutes ces techniques innovantes mise au point par les pionniers de l'agriculture bio. Il y a dans les certiphyto un parti-pris idéologique pro-chimie qui bloque toute évolution.

Revoir le programme de formation

Pour réussir le plan écophyto, il faut changer tout le programme de ces formations et les orienter vers la diffusion de toutes les innovations qui permettent non seulement de réduire mais aussi d'essayer de se passer des traitements chimiques quand cela est possible.

Je ne suis pas un extrémiste mais ma conscience de travailleur du vivant me pousse à respecter les équilibres naturels qui permettent de produire une alimentation saine. L'agriculture doit retrouver ce principe de base. La chimie doit rester un ultime recours en cas de problème. Cela est possible sans baisse de revenu pour les paysans ... et avec quels bénéfices !

Philippe Calloud

Agro-écologie : la cohérence doit être une ambition

Confronté à l'échec du premier plan écophyto, le ministre de l'Agriculture ne s'est pas laissé démonté. Le 30 janvier dernier, il annonce le lancement du plan Ecophyto 2 (il maintient l'objectif d'une réduction des pesticides de 50 % en France, mais reporte l'échéance de 2018 à 2025), et lance en grande pompe « l'an 1 de l'agroécologie ». Rien que ça. Cette intention est à saluer. Cependant, nous ne pouvons que nous inquiéter de l'écart entre les discours et les politiques mises en place. En germe : le risque de fournir un label « agro-écologique » assez creux et à tout le monde, comme on y est parvenu avec le verdissement de la PAC.

GRAND PROJET INTUILE ET IMPOSÉ

Coup de Bambou sur le Lyon-Turin !

L'office européen de lutte contre la fraude (OLAF) a décidé d'instruire les dossiers qui lui ont été remis sur la gestion du projet de LGV Lyon-Turin. Une grande avancée pour les opposants au projet !

La lutte contre le projet vient de voir une belle avancée se réaliser avec l'acceptation par l'OLAF du dossier qui lui a été soumis par deux euro-députées EELV, Michelle Rivasi et Karima Delli, après deux mois d'étude des pièces qui lui ont été transmises. Elles se sont appuyées sur l'énorme travail mené par les opposants de compréhension du dossier et de ses dessous, notamment le livre de Daniel Ibanez sorti récemment : *Trafics en tous genres*.



travaux de reconnaissance huit mois avant son attribution ; ou encore la dissimulation en travaux de reconnaissance (pour obtenir des fonds spécifiques) de ce qui est bel et bien un début de chantier. Il est par ailleurs avéré que la mafia calabraise (ndrangheta) est partie prenante du projet via deux sociétés qui lui sont liées : Italcoge et Martina.

L'urgence de stopper le projet

Il est urgent de stopper ce projet dès maintenant, ce qui coûtera toujours moins cher que d'essayer de le concrétiser. La ligne existante est utilisée à seulement 17 % de ses capacités de transport de marchandise, et vient d'être rénovée pour près d'un milliards d'euros. Contre la pollution de l'air dans nos vallées, il est donc urgent de l'optimiser, c'est possible immédiatement. La LGV, si elle se fait, ne sera opérationnelle que dans 15 ou 20 ans... avec d'ici là, 500 camions par jour en Maurienne pour sa construction !

Raphaël Baltassat

DÉFENSE DE NOS DROITS

FERMAGE

Le fermier n'a désormais qu'un an pour demander son indemnité pour amélioration en sortie de bail

La loi d'avenir pour l'agriculture publiée le 14 octobre 2014 modifie l'article L.411-69 du code rural et de la pêche maritime en introduisant que : "La demande du preneur sortant relative à une indemnisation des améliorations apportées au fonds loué se prescrit par douze mois à compter de la date de fin de bail, à peine de forclusion."

Lorsque le preneur d'un bail rural a régulièrement apporté des améliorations au fonds loué, il peut exiger du bailleur, en fin de bail, une indemnisation correspondant à la part de l'investissement qui n'a pas encore été amortie.

Le fermier sortant devra former sa demande d'indemnisation au plus tard un an à compter de la fin du bail (contre cinq ans précédemment). A défaut, il perd son droit à indemnisation et ne pourra pas l'obtenir judiciairement.

DROIT DE RÉPONSE

Suite au témoignage paru dans PDS n°37, la mairie de Seythenex souhaite préciser que, de son point de vue, « l'alpagiste ne dispose d'aucun titre légitimant l'activité d'exploitance » et « qu'une inspection de la SEA a confirmé la dangerosité de l'accès ». La rédaction de PDS rappelle que seule une juridiction ad-hoc peut statuer sur le droit à exploiter, et que ce témoignage avait pour objet d'illustrer les rôles de médiation et accompagnement des paysans par le CAJ.

Humeur citoyenne

Liberté d'expression, la mal nommée

En septembre 1968, Michel de Certeau, indiquait que les étudiants, les employés et les ouvriers, avaient pris la parole comme ceux de 1789 avaient pris la Bastille.

On sait, aujourd'hui, avec quelles complicités, certains enfants «terribles» de 68 ont pu accompagner l'érotisation marchande jusqu'à rendre le marché pornographe. Cette liberté d'expression, cette Iségoria libidineuse, est un des moteurs psychiques du système capitaliste.

Mais qu'en est-il des paroles du peuple et de sa vérité, (Parrêsia) ? Qu'en est-il des paroles citoyennes, je veux dire politique, en dehors de celles de leurs représentants et du cirque médiatique ? En dehors des expressions des habitants, des usagers, des consommateurs, des clients, je parle ici d'une parole brute qui fonde la cité, une parole qui dit depuis toujours, d'une façon intuitive et modeste, qu'elle ne veut pas être gouvernée, comme cela, pas pour ça, pas pour eux. Cette parole-là, a toujours été combattue et censurée, par nous-même d'abord (contrôle social) et par les pouvoirs (politique, économique et médiatique) qui l'a redouté par dessous tout, car, elle a la force tellurique des volcans.

Cette parole n'a pas de questions à poser devant le micro ou la caméra. Elle a des choses à dire et surtout des rapports sociaux, culturels et économiques à construire. Une nouvelle humanité. Les banques et l'oligarchie politique, de tout temps, n'en ont jamais voulu.

Olivier Berardi
(Tv Net citoyenne)

UNE GOUVERNANCE SANITAIRE : POUR QUOI, POUR QUI ?

« LA NOUVELLE GOUVERNANCE SANITAIRE : PLUS PRÈS DES INTÉRÊTS DES GROSSES FILIÈRES DE PRODUCTION, MAIS PLUS LOIN DES BESOINS DES PAYSANS »

En Rhône-Alpes, la gouvernance sanitaire est en reconstruction... Sous le prétexte de la réduction des déficits publics, l'État délègue ses missions (notamment de contrôle) aux acteurs professionnels privés, rendant obsolète la neutralité nécessaire en cas de litige, de conflit ou de crise. A la Conf', nous devons nous tenir prêts à intervenir, et ce, avant que des mécaniques qu'on ne maîtrise pas se mettent en place !

À la suite des Etats Généraux du sanitaire en 2010, une « nouvelle » gouvernance sanitaire est dans les cartons, pour, dit-on, faire des économies, accroître l'efficacité de l'action sanitaire et redéfinir les maladies en « dangers sanitaires », qui feront l'objet d'une hiérarchisation pour « adapter les mesures de lutte ».

Toujours plus loin des besoins des paysans

Avec cette gouvernance, centralisée régionalement, se mettra en place un outil de contrôle très structuré. Celui-ci va permettre à nos autorités de se débarrasser du fonctionnement démocratique qui pouvait encore être en place dans certains départements. A titre d'exemple les FDGDON, qui gèrent la politique sanitaire végétale à l'échelle départementale, ont normalement à ce jour un président élu par les GDON, groupes locaux de paysans ouverts à

tous. Ce fonctionnement démocratique, certes très délaissé par les agriculteurs (les DRAAF nommant parfois elles-mêmes les présidents), va être définitivement jeté aux oubliettes avec cette réforme.

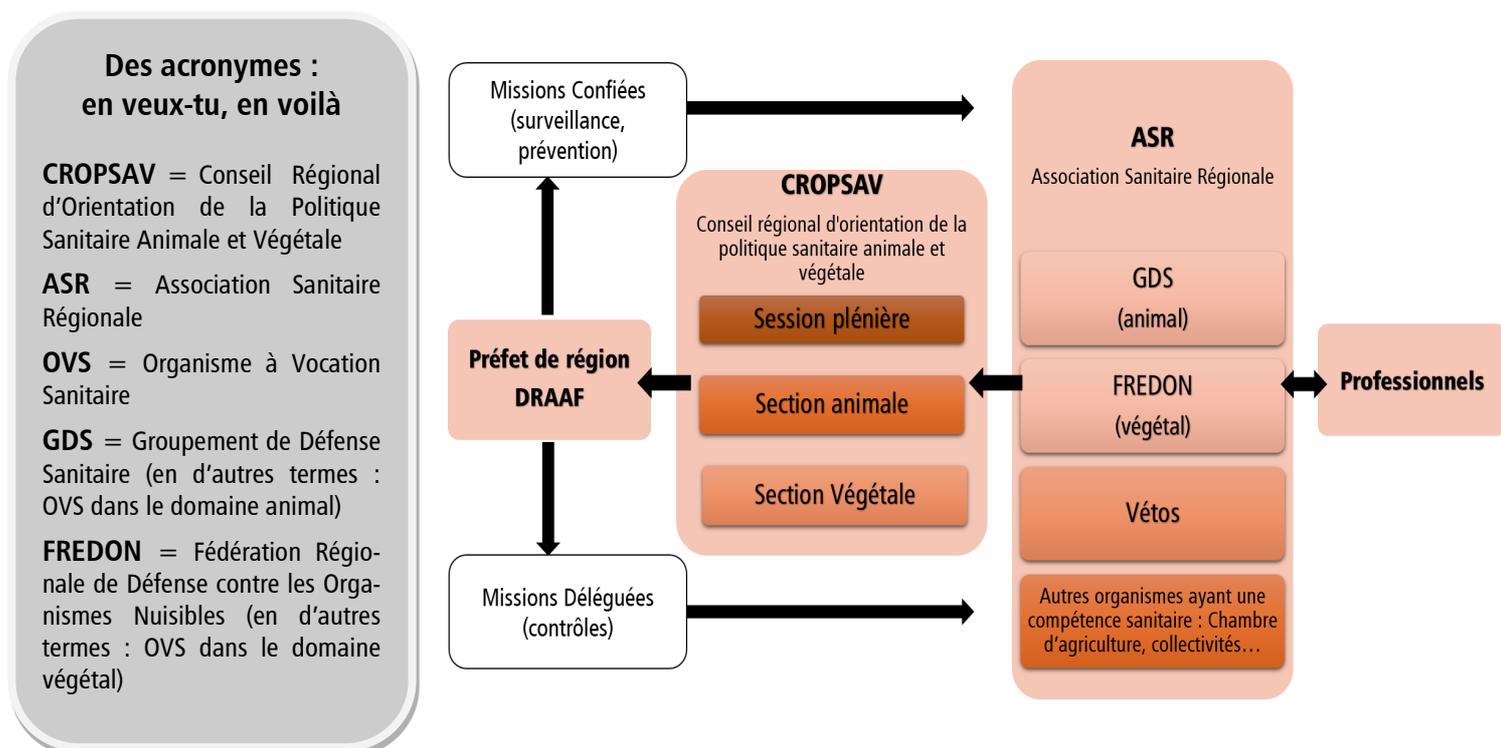
Concrètement, que risquons-nous ?

- Que les décisions prises en termes de politique sanitaire ne soient plus connectées aux besoins des paysans dans la diversité de leurs systèmes de production,
- que ces mesures soient décidées par des "spécialistes" à l'écoute des grosses filières mais pourtant applicables à tous,
- que les paysans soient déresponsabilisés de leur métier par toujours plus de contrôles autoritaires intempestifs,
- que les "dangers sanitaires" entraînant abatage et arrachage obligatoires ne soient qu'une parade de l'agro-industrie pour faire indemniser ses cul-de-sac techniques et

économiques en détruisant au passage les petites fermes qui n'ont rien à y gagner mais tout à y perdre...

Nous avons besoin de vous !

C'est pourquoi nous devons nous intéresser de très près à cette réforme. Le prochain CROPSAV - instance politique régionale à laquelle la Confédération paysanne pourra siéger, avec les autres syndicats représentatifs - n'aura pas lieu avant le printemps. Il traitera probablement de sujets de la filière bovine (IBR...), dangers sanitaires de classe 2. Si la Conf' doit siéger dans cette instance, alors nous devons nous réunir, nous paysans adhérents, pour savoir à quelles conditions et sur quelles lignes stratégiques y participer. **Que les adhérents présents dans les GDS et FDGDON se fassent connaître, nous avons besoin de vous !**



ECLAIRAGE SUR LES SAVOIE



SAVOIE

La lutte des producteurs de vin bio contre la flavescence dorée

En Savoie, la flavescence dorée (maladie du bois) a fait des ravages dans les vignes. Le traitement de la maladie par insecticide, préconisé jusqu'alors par les autorités, est contesté par les viticulteurs bio.

« bio » efficace pour lutter contre la cicadelle. Cependant, il n'élimine pas que l'insecte vecteur de la maladie, mais aussi toute la faune auxiliaire et présente des risques pour la santé des viticulteurs qui l'emploient.

Contourner la loi pour rester Bio

C'est pourquoi en Savoie, deux viticulteurs se sont opposés à la diffusion du Pyrèvert. L'un d'eux a choisi, dans un premier temps, de séparer ses parcelles infectées en deux. Il en a traité une moitié au Pyrèvert et l'autre avec des méthodes plus naturelles et moins intrusives : fougères et argile calcinée. Mais face aux pressions de la DRAAF, il a dû se résigner et appliquer le Pyrèvert sur l'ensemble de son domaine. Il estime que l'on aurait pu réagir différemment et constate amèrement que « très peu de choses ont changé dans notre façon de cultiver la vigne depuis de nombreuses années : on reste loin des méthodes dites natu-

relles ».

Le recours à des alternatives naturelles

Il existe des techniques dites « physiques », telles que des pièges (les cicadelles sont attirés par la couleur orange) ou des mulchs réfléchissants, (une forte intensité lumineuse empêche l'insecte de se poser sur la vigne). La cicadelle a aussi des prédateurs : les araignées, la mante religieuse et certains types de punaises dont on pourrait favoriser l'implantation. Selon Jean-Yves Coudière, de la DRAAF, « les retours négatifs sur le Pyrèvert sont arrivés trop tard, au moment où il était déjà employé sur toute la région ». Les producteurs de vin bio s'y sont donc soumis après une première résistance. Néanmoins, la DRAAF s'est engagée à envisager l'utilisation de méthodes alternatives à l'avenir. La lutte des producteurs de vin bio pourrait avoir porté ses fruits.

Adrien BERLIOZ

HAUTE SAVOIE

Un exemple de gestion collective « volontaire non obligatoire » : le fonds de garantie des caprins

Les 250 élevages caprins adhérents au GDS cotisent 1 euro par chèvre pour abonder un fonds de garantie. Les 7 000 euros récoltés annuellement sont dédiés à la prise en charge de coups durs. Une commission caprine sanitaire se réunit une fois par an pour faire évoluer les prestations et suivre le budget du fonds.

Dans les années 80, un épisode d'agalaxie contagieuse avait mis en danger économique plusieurs fermes. Avec le concours du syndicat caprin, il avait alors été décidé de créer un fonds géré par le GDS, pour indemniser partiellement le renouvellement des troupeaux concernés et ainsi éviter une large dissémination de cette maladie qui provoquait des mortalités et pertes de lait très importantes.

Une extension des garanties

L'agalaxie n'est plus présente dans le département, mais le fonds a été maintenu en modifiant son objet et sa base. Depuis 1999 les accidents sanitaires fromagers sont pris en compte et les ovins-lait peuvent dorénavant y participer. Des rendez-vous auprès des nouveaux installés et un plan avortement sont aussi en place. Les indemnités versées annuellement varient de 1000 à 25 000 euros pour en moyenne une dizaine de dossiers.

Réorganisation dans les Savoie.

Fin 2014, COPELSA a fusionné avec Eleveurs des Savoie et le GDS de Haute-Savoie a modifié ses statuts pour devenir le GDS des Savoie. Le service sanitaire 73 est aujourd'hui géré par EDS. Il rejoindra le GDS des Savoie à l'automne 2015.

Jean Vulliet

Vous retrouverez le règlement détaillé des actions sur www.gds74.asso.fr.



Brèves

La France subit un « contrôle PAC »

L'État français va devoir rembourser 1,078 milliards d'euros à l'Union Européenne, résultat de contrôles de conformité des dispositifs nationaux. 15 pays sont concernés, mais la France doit rembourser plus des 2/3 de la somme totale !

La France vient d'avoir un « contrôle PAC » comme les agriculteurs en subissent tous et la sanction est finalement assez légère. Parfois dans cette situation l'agriculteur se voit retirer la totalité de ses subventions de l'année. Peut-être une occasion pour le ministère de comprendre un peu mieux la réalité des paysans ?

*Communiqué de presse de la
Confédération paysanne nationale
28/01/15*

Le Sénat rejette l'interdiction des néonicotinoïdes

La proposition de résolution portée par le sénateur écologiste Joël Labbé demandait au Gouvernement d'« agir auprès de l'Union européenne pour une interdiction de toutes les utilisations des pesticides néonicotinoïdes en Europe, tant que les risques graves pour la santé humaine, animale et l'environnement ne seront pas écartés ». Le ministre Stéphane Le Foll a défendu son opposition au vote de cette résolution. Elle vient d'être rejetée par le Sénat.

*Natura Sciences
04/02/15*

Formation Certiphyto gratuite jusqu'en novembre 2015

Novembre 2015 sera la fin des formations gratuites pour obtenir l'agrément « certiphyto », qui permet d'utiliser et d'acheter des produits phytosanitaires. Pour rappel, ce certificat est déjà obligatoire depuis le 1er octobre 2014 pour les agriculteurs et salariés agricoles.

Catherine Gehin, représentante VIVEA

FRUITS ET LÉGUMES

Un fonds de soutien exceptionnel pour les producteurs en grande difficulté économique

Le 19 janvier 2015, le directeur de FranceAgriMer rendait deux décisions relatives à la mise en place d'un fonds d'allègement des charges (FAC) et d'une mesure de prise en charge d'une partie des intérêts des prêts de reconstitution de fonds de roulement pour les fruits et légumes.

Ces mesures sont à destination des exploitations productrices de fruits et légumes les plus endettées et en grandes difficultés économiques face à la crise que traverse ce secteur ainsi qu'aux conséquences de l'embargo russe.

Elles ont principalement pour objet de :

- modifier le critère de baisse du chiffre d'affaires (CA) 2014 : 20% (au lieu de 30% précédemment)
- prolonger le délai de dépôt des dossiers : AU PLUS TARD le 30 avril 2015 (au lieu du 27 février)

- décaler de deux mois, le délai de souscription des prêts de trésorerie : 15 mars (au lieu du 15 janvier).

Les imprimés de demande peuvent être téléchargés sur le site internet de la DDT : www.savoie.gouv.fr www.haute-savoie.gouv.fr
>> Politiques publiques
>> Agriculture >> Les aides
>> Aides conjoncturelles.

JURIDIQUE

Le silence d'une administration d'Etat sur une demande vaut désormais accord. Mais...

La loi n°2013-1005 du 12 novembre 2013 dispose que le silence gardé pendant plus de deux mois par l'administration vaut acceptation de la demande. Jusqu'alors, et depuis un siècle et demi, le principe était inverse : silence valait rejet.

Annoncée comme une révolution, cette réforme est sensée simplifier les relations entre l'administration et les citoyens. Cependant, elle comprend des éléments qui permettent d'en douter.

Premièrement, la loi énonce le principe que "le silence gardé pendant deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision d'acceptation". Mais elle ajoute que la liste des procédures concernées est publiée sur un site Internet relevant du Premier ministre. Il y a là une incohérence : l'essence même d'un principe est qu'il n'y a pas lieu de dresser la liste des situations



auxquelles il s'applique. Seules les exceptions au principe devraient être listées.

Deuxièmement, le 1er novembre 2014, 42 décrets ont été publiés listant des centaines d'exceptions, conditions et adaptations. Certes, le principe précédent souffrait lui aussi d'exceptions, mais pas dans de telles proportions et si brutalement.

La vraie révolution dans les relations entre administration et administrés aurait été que ces derniers, particuliers ou entreprises, soient assurés d'avoir toujours une réponse écrite à leur demande.

Source : www.comite-action-juridique.fr

PAYSANS DES SAVOIE

Directeur de publication :

Jean Vulliet

Abonnement : 25 €/an

N° dépôt légal : 5/2010 L1

ISSN 2109-389X

Imprimeur :

PUBLISHOP RAPID COPY

28 avenue de la République

74960 CRAN GEVRIER

Tirage : 600 exemplaires

Merci à l'équipe de rédaction

Des paysan-ne-s
Raphaël Baltassat
Thierry Bonnamour
Pascal Borghini
Françoise Cagnon
Philippe Calloud
Cathy Géhin

Philippe Omnès
Jean Vulliet

Des animateur/trice-s
Manon Robert
Herbert Leleu



AIDE OVINE

Des ratios de productivité à aménager pour des productions de qualité !

Alors qu'ils bénéficiaient de l'aide ovine jusqu'en 2014, de nombreux éleveurs, qui viennent de faire leur déclaration, seront dans l'incapacité d'atteindre l'un ou l'autre des ratios demandés pour cette année. Comme la Confédération paysanne l'avait souligné lors des négociations pour la nouvelle PAC, le ratio de productivité ovin, qu'il conditionne l'éligibilité à l'aide ovine ou donne accès à la majoration de 6€ par bête, n'est pas un critère adéquat. Nous demandons donc au Ministère d'aménager la possibilité de dérogations pour atteindre le ratio de productivité ovin.

Ces dernières semaines, beaucoup d'interrogations nous sont remontées concernant le critère ratio de productivité qui conditionne l'éligibilité à l'aide ovine à 0,4 agneau vendu/brebis/an et garantit une majoration de 6€/bête à 0,8 agneau vendu/brebis par an. Plusieurs arguments sont fondés pour remettre en question ce ratio:

- certains subissent des attaques de loups sur agneaux/agnelles, plus d'agnelles sont gardées pour compenser les pertes et ne seront pas vendues,
- pour d'autres, l'année civile n'est pas adaptée à la réalité de la période d'agnelage,
- pour ceux qui sont en bio ou élèvent des

rares peu prolifiques, des agneaux à croissance lente, qui gardent les agnelles vides au moment de la conversion bio, etc, le ratio d'éligibilité n'est pas atteint non plus.

La circulaire laisse ouverte la possibilité d'une dérogation en cas d'attaque sur le troupeau par une espèce protégée ou en cas d'épizootie. Pour les nouveaux installés entre le 2/01/2014 et le 31/01/2015, une dérogation est accordée.

Nous conseillons aux éleveurs d'envoyer à la DDT un courrier détaillant les raisons pour lesquelles ils demandent une dérogation pour atteindre le taux de 0,4 ou de 0,8 et de nous faire passer une copie de ce courrier.

Petites annonces

Haute-Savoie. Groupe de marâcher recherche meuble avec plein de tiroir style grainetier pour création d'une maison de la semence paysanne. Si vous avez ça perdu au fond d'une remise merci de contacter le 04 50 78 14 69

Haute-Savoie. Cherche Char à pont, maximum 4 mètres de long et environ 2 mètres de large. Tel : 04 50 94 85 12

Haute-Savoie. Donne botteuse trainée basse densité, guimbarde à foin 1,3*4m, tombereau basculant 1m3, et souffleur à foin non télescopique. Vends 150 euros lave-vaisselle industriel pour fromagerie, casiers standard, pompe à changer / 06 86 12 05 43.

Haute-Savoie. Ferme de 60 vaches laitières cherche assistant/e pour les soins aux animaux, traite et fenaison .Tél : 04 57 26 46 31

Isère. Cherche associé(e). Installée, seule, depuis 2 ans sur une petite ferme familiale près de Vienne, élevage brebis lacaune, transfo fromagère, Nature et Progrès, agriculture paysanne, vente directe à la ferme et au marché. Cherche un(e) associé(e) pour partager cette activité et l'enrichir du projet d'une nouvelle personne, avec expérience souhaitée, pour qui l'agriculture est vecteur de lien social, aimer le travail collectif.

Contact:marjcusin@hotmail.com / 0953512409

Vous aussi vous souhaitez diffuser une petite annonce dans notre journal ? Envoyez-nous votre texte par mail ou par courrier à :

CONFEDERATION PAYSANNE
DE HAUTE-SAVOIE
Maison de l'Agriculture
52 avenue des Iles
74994 ANNECY cedex 9
conf74@orange.fr
Tél / fax : 04 50 88 18 47

CONFEDERATION PAYSANNE
DE SAVOIE
Maison de l'Agriculture et de la Forêt
40 rue Terraillet
73190 Saint Baldoph
savoie@confederationpaysanne.fr
Tél / Fax : 04 79 60 49 14

Brèves

L'agriculture bio progresse en Rhône-Alpes

En Rhône-Alpes près de 100 000 ha sont désormais cultivés en bio ou en conversion, pour 3000 fermes, en progression de 5,1 % en un an. Cela représente 7,6 % des exploitations contre 5,4 pour la moyenne française, avec plus de main d'œuvre (2,3 contre 1,4 pour les conventionnels), et plus de jeunes (âge moyen de 45 ans contre 50). Les Savoie sont lanternes rouges de la région, avec respectivement 4,1 % des exploitations et 2,7 % des surfaces en Haute-Savoie, 3,6 % des exploitations et 2,7 % des surfaces en Savoie.

Corabio - 09/01/15

Coup de frein pour les méthaniseurs allemands

D'ici à 2025, l'Allemagne compte passer de 25 % à 45% sa part d'électricité produite par des énergies renouvelables, en se concentrant sur l'éolien maritime et le solaire. Les méthaniseurs (7960 unités fin 2013) ont engloutis l'an dernier les récoltes de 1 157 000 ha, surtout du maïs. Une nouvelle loi vient geler ces surfaces à leur niveau de 2014, et diminue le prix de rachat de l'électricité pour les nouvelles unités (sauf pour les méthaniseurs fonctionnant à plus de 80 % au fumier et lisier ou de petite puissance). A terme la filière devra trouver le moyen d'être rentable sans soutiens publics. Une partie des agriculteurs est déçue de ne pas pouvoir développer ses unités, une autre espère un relâchement du montant des fermages, qui atteint les 1200 euros l'ha...

Pleinchamp - 11/01/15

Dernière minute : scandale d'état sur le Lyon-Turin

Alors que l'OLAF vient d'ouvrir une enquête (voir page 5) sur l'utilisation des fonds européens par Lyon Turin Ferroviaire et des entreprises liées à la Mafia; M. Hollande s'apprête à recevoir en grande pompe le représentant du gouvernement italien pour une nouvelle opération de communication sur le Lyon-Turin.

Coordination des opposants au projet
www.lyonturin.eu
19/02/15

Echanger les pratiques paysannes

La formation des 12 et 13 janvier derniers organisée par l'ARDEAR a permis de croiser les pratiques et les réflexions d'éleveurs et éleveuses de la région sur la sélection et le renouvellement de leurs troupeaux. Et surtout, de ne pas rester seul-e avec ses interrogations.

Les 12 et 13 janvier, la formation « Sélection paysanne, gestion des troupeaux et diversité animale dans les fermes » a rassemblé à Faverges, Seythenex et Beaufort onze paysan-ne-s et deux salariées agricoles en projet d'installation, élevant des brebis, chèvres ou vaches avec des pratiques variées (bio ou non, races répandues ou à faible effectif, participants à des actions collectives de sélection dans leurs associations/organismes de sélection ou non, etc.). La première journée était consacrée à un exposé d'abord, sur un exemple de sélection paysanne en vaches laitières, puis à des ateliers d'échanges autour de problématiques liées à la sélection.

Brune originale

L'intervenant prévu, éleveur de vaches brunes originales, ayant du se désister, une présentation synthétique de la démarche de sélection des vaches « brunes originales » a été réalisée : 500 éleveurs suisses, refusant la génétique américaine des brunes des alpes « holsteinisée », dites « Brown Swiss », ont poursuivi une sélection locale, de laquelle résulte des éléments très intéressants. Grâce à la monte naturelle, une grande diversité génétique a été préservée, permettant ainsi une plasticité de la race et son adaptation possible à des contextes singuliers. Cet exemple est intéressant à différents niveaux : diversité génétique, conduite d'élevage, organisation collective et implication des pay-

san-ne-s dans la sélection. Et tout cela dans une production où la sélection est peut-être la plus éloignée des fermes : l'élevage bovin laitier.

Répondre collectivement aux problèmes de sélection

Les ateliers de l'après-midi ont porté sur trois thématiques : la gestion de l'agressivité dans les troupeaux, l'articulation et la pondération d'importance des voies « mâle » et « femelle », et les intérêts et limites des croisements. Ces ateliers ont permis de creuser collectivement des questions que toutes et tous se posent, et de partager ensuite des pistes de solutions.

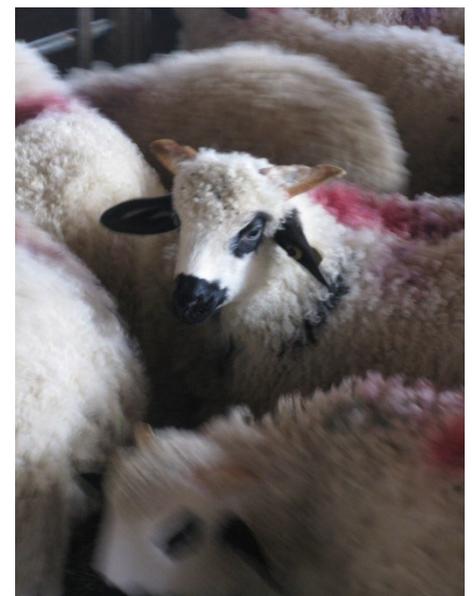
Echanger sur le terrain

Deux visites de fermes avaient lieu le second jour : d'abord chez Yves Lachenal, qui élève des chèvres de Savoie (voir p12), puis chez Loïc Perriau, à Beaufort, qui élève des brebis Thônes & Marthod, en production laitière avec transformation fromagère. En amont de cette formation, le souhait était en effet partagé par beaucoup de coupler toute formation théorique et discussion de fond avec des illustrations concrètes, des visites de terrain. C'était l'objectif de cette seconde journée : illustrer les réflexions sur la sélection par des visites de fermes où se croisent les pratiques individuelles de renouvellement, l'expérience collective autour d'une race, et le contexte global d'une ferme.

« Se rencontrer, ça permet de ne pas être seul... de se dire qu'on n'est pas fou, ou au moins qu'on est plusieurs ».

« Retrouver la confiance dans nos pratiques »

A l'issue de ces journées, quelques pistes de réflexions se dégagent : à l'heure actuelle, il est certes difficile de mettre en place des démarches de sélection collectives nouvelles, dans les organismes de gestion de races comme en dehors. L'essentiel du travail actuel se situe donc peut-être en amont des dispositifs de sélection eux-mêmes : il s'agit d'abord de prendre conscience de la place de la sélection dans l'élevage, de replacer les éleveurs/ses au centre du dispositif, en commençant par s'approprier les connaissances liées à la sélection, et par valoriser les savoir-faire paysans.



Agnelles Thônes & Marthod chez Loïc.
© ARDEAR

Maintenir la biodiversité animale dans les fermes

Dans le sillon des *semences paysannes*, depuis 2011, au sein de l'ARDEAR, se sont rassemblés des éleveurs et éleveuses souhaitant reprendre en main la sélection et le renouvellement de leurs troupeaux. Questionnant les schémas de sélection dominants, tant sur leur gouvernance que sur leurs orientations scientifiques et techniques, qui privilégient des schémas pyramidaux basés sur une élite, ce groupe voulait d'abord rassembler des paysan-ne-s pour partager leurs pratiques, leurs interrogations, et échanger des connaissances sur la sélection. L'objectif est de penser la sélection comme partie prenante de l'activité paysanne, et de la rendre cohérente avec une agriculture paysanne : valorisation des fourrages locaux, pastoralisme, défense immunitaire, etc. De manière beaucoup plus flagrante que pour le végétal, ce travail est nécessairement collectif : si vous souhaitez participer à ces réflexions, contacter l'ARDEAR :

Alexandre Hyacinthe – ardear.semences@wanadoo.fr – 04 72 4179 22.



L'atelier paysan a besoin de vous !

Nos activités portent sur le recensement, la recherche et développement, et la diffusion de technologies appropriées et open source en Agriculture Biologique : outils, bâtiments mobiles ou fixes. Nous insistons tout particulièrement sur la diffusion de la démarche d'autoconstruction comme facteur d'autonomie et de réappropriation des savoirs. On travaille à la constitution et à la diffusion de **biens communs**, et nous sommes de fait un **outil supplémentaire destiné à contribuer au développement d'une agriculture biologique et paysanne, source d'emploi et de revitalisation rurale.**

Pour accompagner ce développement, et nous donner les moyens d'avancer mieux et plus loin, nous nous sommes lancés dans le projet de l'achat d'un nouveau fourgon-atelier indispensable au fonctionnement de nos activités.

Afin de le financer, nous avons décidé d'opter pour la première fois pour un financement participatif, en partenariat avec la plateforme

Blue Bees, spécialisée dans le financement participatif dans le domaine de l'Agrécologie.

Nous avons donc 15 jours pour réunir collectivement 20 000 €. Respirez, ça va bien se passer !

Si nous n'atteignons pas la somme, les promesses de dons ne seront pas versées, et personne ne sera débité. Le créneau est donc étroit, mais le jeu en vaut largement la chandelle. ET je connais les talents de certains pour aller racketter le voisin ou le curé dès qu'il y a un moyen de faire bouger les choses...

Vous voulez participer ?

Rendez-vous sur la page de présentation : <https://bluebees.fr/fr/project/164-agro-ecologie>

- 1/ Cliquez sur Donner
- 2/ Créer votre compte
- 3/ Alimenter votre compte Blue Bees
- 4/ Retourner sur le Projet de l'Atelier Paysan et cliquer sur donner
- 5/ Affecter la somme voulue

Mathieu Dunand

Conseils culinaires

Les bonnes résolutions de manger moins de viande s'estompent avec le froid, c'est pour cela que je vous propose un cassoulet... Mais végétarien.

Le cassoulet fait partie de ces plats mijotés qui nous réchauffent l'hiver et nous tiennent au corps, la protéine sera présente grâce au mélange d'haricots et de mie de pain.

- 400 g de haricots secs blancs
- 1 feuille de laurier
- 2 oignons
- 3 clous de girofle
- 2 gousses d'ail écrasées
- 1 càc d'huile d'olive
- 2 poireaux coupés en biais en morceaux de 2, 3 cm
- 12 petites carottes entières
- 120 g de champignons de paris
- 400 g de tomates en conserve
- 1 càs de purée de tomates
- 1 càc de paprika
- 1 càs de thym
- 2 càs de persil
- 120 g de mie de pain finement émiettée
- Sel, poivre

Le cassoulet... végétarien

Laissez tremper les haricots dans l'eau froide toute une nuit. Egouttez (gardez 400ml pour la suite) et rincez-les. Mettez les haricots dans une casserole avec 2 litres d'eau et la f. de laurier. Portez à ébullition et laissez cuire 10 mn à feu vif.

Piquez un oignon des 3 clous et ajoutez-les, couvrez et laissez mijoter 1 h à feu doux jusqu'à ce que les haricots soient presque tendres. Egouttez-les en gardant le bouillon mais en jetant la feuille de laurier et l'oignon.

Hachez le deuxième oignon et mettez-le dans un grand faitout, ajoutez-y les aulx et l'huile d'olive et faites cuire à feu doux pendant 5 mn

Dans le faitout, ajoutez les légumes, le thym et 400ml de bouillon des haricots. Portez à ébullition, couvrez, laissez mijoter à petit feu 10 mn. Incorporez alors les haricots cuits et le persil, salez et poivrez.

Parsemez de mie de pain finement émiettée, enfournez sans couvrir et laissez cuire pendant 35mn à 160°C, jusqu'à ce que le dessus du cassoulet soit brun doré et croustillant...

Catherine Gehin

Brèves

Syriza promet de tuer l'accord commercial UE-États-Unis

Georgios Katrougkalos, nouveau ministre de la réforme administrative du gouvernement Syriza, confirme que le parlement grec ne ratifiera pas l'accord de libre-échange entre l'Union Européenne et les États-Unis (TAFTA). « *Je vous assure qu'un parlement, où Syriza détient la majorité, ne ratifiera jamais cet accord. Ce sera un cadeau, non seulement pour le peuple Grec, mais pour tous les citoyens européens.* ». Bien que Syriza ne détienne pas la majorité au sein du parlement grec, la nouvelle coalition grecque semble partager le point de vue de Syriza sur cet accord. La Grèce utilisera son droit de véto et empêchera ainsi le « grand marché transatlantique » (du moins dans sa forme actuelle).

EurActiv Greece
02/02/15

Deux fois moins d'animaux sauvages en 40 ans

Selon le rapport "Planète vivante" du WWF, paru fin septembre 2014, basé sur le suivi de 10 380 groupes d'animaux sur un territoire donné, appartenant à 3038 espèces vertébrées, les effectifs (en nombre d'individus, pas d'espèces) ont baissé de 52 % entre 1970 et 2010. Ce déclin touche plus les zones tropicales (-52 %) que les zones tempérées (-36 %). L'Amérique latine est la plus affectée (-83 %). L'étude a analysé ce qui se passe dans les zones protégées : si le bilan est moins catastrophique, cela baisse quand même (-18 %). Les causes de cet effondrement sont connues : déforestation, urbanisation, défrichage pour l'agriculture intensive... mais aussi changement climatique.

Revue Silence n°430
janvier 2015

Brèves de ce numéro 39
sélectionnées par
Raphaël Baltassat

YVES LACHENAL, pour la sauvegarde de la chèvre des Savoie

En janvier dernier, Patrice Vidieu, paysan-chevrier dans le lot et ancien secrétaire national de la Conf', intervenait en Haute-Savoie dans le cadre de notre « école paysanne ». Entre deux jours de formation, il a rendu visite à Yves Lachenal, paysan à Seythenex, au hameau de Tertnoz. Portrait de « paysan à paysan ».

Vous ouvrez une porte dans la cuisine-salle à manger et vous vous retrouvez au milieu du troupeau ! Un troupeau de chèvres, mais pas n'importe lesquelles, des chèvres de Savoie s'il vous plaît ! Yves Lachenal, la cinquantaine dynamique, est l'ainé de cinq garçons et trois filles, dans une ferme familiale où ses parents produisent du lait de vache transformé en fromage à l'abbaye cistercienne de Tamié.

Une histoire de chèvre...

Les chèvres arrivent de manière fortuite dans sa vie, 25 chevrettes qui vont constituer la base de son troupeau et de son installation. Après un service militaire chez les chasseurs alpins, il s'installe sans aides en 1988. Il dénonce l'absurdité des études prévisionnelles et le formatage des techniciens de la chambre d'agriculture qui décrètent qu'on ne peut pas tirer un revenu avec des chèvres de Savoie. Qu'à cela ne tienne, il va prouver le contraire et construit en 1992 un bâtiment qui abrite sa chèvrerie mais aussi son logement familial. Et il se lance dans la sélection pour faire reconnaître cette race rustique locale. Des alpines de Savoie, il y en avait autrefois dans beaucoup de fermes ; et puis l'alpine chamoisée a eu la préférence des sélectionneurs et des éleveurs, et il ne restait plus en 2001 qu'environ 300 savoyardes. Une association de sauvegarde s'est alors créée pour préserver les qualités de cette montagnarde et faire reconnaître la race pure. Car elles sont vaillantes, les petites, quand il s'agit de grimper sur des reliefs irréguliers, d'affronter les intempéries et les dures condi-

tions de la vie en alpage ! L'Institut de l'élevage en compte à peu près un millier aujourd'hui, c'est-à-dire des animaux ne possédant pas plus de 25% de « sang étranger » dans leurs artères. Et ils sont 39 éleveurs bien décidés à obtenir sa reconnaissance officielle rapidement.

Le troupeau d'Yves rentre à la chèvrerie début décembre et ressort dès que le temps le permet en Avril, en attendant impatiemment la fin mai pour transhumer. Ah ! la montagne ! C'est Jean Ferrat qui serait heureux : point de rêve urbain ni de HLM chez Yves, mais l'alpage et la tomme de chèvre ! Yves est berger au Drison sur une centaine d'hectares. Il loge dans un chalet qui domine la vallée d'Albertville, où il fabrique également sa tomme au chaudron. Son fromage est vendu directement dans son village et l'été, à ses voisins les moines dans le magasin de l'abbaye. Randonneurs et personnes en retraite ou halte spirituelle à l'abbaye passent régulièrement visiter le berger et son troupeau, ravis de découvrir des chèvres si près de Dieu !

...Et de Patous...

Et puis il y a le loup !!! Pas besoin d'en voir la queue pour en parler longuement : oui, il l'a vu et a subi quelques dégâts sur son cheptel. Mais il n'a rien contre le Canis lupus de retour depuis 2006 dans ses montagnes. Il fustige plutôt l'attitude des pouvoirs publics qui ont préféré le déni et l'opacité à l'anticipation et à une communication responsable permettant de bien préparer les éleveurs.

Dès le départ, Yves s'est entouré de Patous. Son épouse Patou, tout d'abord, qui a quitté sa Normandie non sans nostalgie pour la mer, mais qui ne sait « *ni traire ni faucher !* » et travaille à l'extérieur sur la commune. Et ses deux chiens Patous bien dressés, qui ont prouvé leur efficacité et leur détermination comme leur maître. Comme tous les éleveurs confrontés au loup, Yves parle des attaques répétées, du harcèlement, du stress surtout la nuit, de la perte de lait, du protocole compliqué pour obtenir une indemnisation... mais il faut s'adapter et se défendre contre ce rusé canidé. Ce qui n'exclut pas le fusil pour blesser sans tuer, car un loup blessé gardera en mémoire l'endroit à éviter et peut même en informer ses congénères.

...Qui bouscule les idées reçues !

Yves piétine bien des idées reçues ancrées dans la pensée dominante : Oui, on peut vivre heureux avec un petit troupeau de chèvres, en luttant pour la biodiversité et la reconnaissance d'une race bien adaptée au territoire, maintenir la vie rurale et profiter des alpages dans l'intérêt de tous. Ce fier savoyard a gardé son âme de gamin quand il regarde la montagne, et son impatience grandit chaque année à l'approche de la transhumance. Ce n'est pas le moment de l'agacer en cherchant des boucles sur les oreilles de ses chères petites, il ne pucera pas, c'est évident.

Patrice Vidieu

En images



Données technico-économiques :

- ◆ **Nombre de personnes** travaillant sur l'exploitation : 1
- ◆ **Surface agricole** : 100 ha d'alpage
- ◆ **Bâtiments** : Chèvrerie de 1992, 130m² Atelier de transformation et cave de 1992, 38m²
- ◆ **Matériel** : Chaudron, lampe à gaz, brasseurs en bois, etc... pour la transformation fromagère.
- ◆ **Troupeau** : Une cinquantaine de laitière + 40 chevrettes et 30 génisses l'été en alpage.
- ◆ **Production laitière** : 520 l/chèvre ; les chevreaux sont nourris au lait de chèvre.
- ◆ **Aides et montants** : PHAE : 5 000 €

Cet article est cofinancé par :

Rhône-Alpes



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural



l'Europe
en Rhône-Alpes
avec le FEADER